

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 1^{er} septembre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Rapport du maire sur la situation financière

4.3 Demande d'appui à l'analyse par le Gouvernement du Québec de propositions de création d'aires protégées en territoire public dans la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public - Projet de la Baie Missisquoi (PR-2308401)

5. Règlements

5.1 Adoption du Règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

5.2 Adoption du Règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'août 2026

6.2 Emprunt au fonds de roulement pour le financement des infrastructures informatiques de la Ville de Bedford

6.3 Demande de modification de la marge de crédit

6.4 Autorisation de paiement – Budget révisé 2026 OHBM

6.5 Changement du responsable de l'application EMPLOYEUR D

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois d'août 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 août 2026

7.3 PIIA – 167, Rivière – Bardeau de toiture

7.4 DM – 107-109, Élisabeth – Stationnement

7.5 PIIA – 2 triplex sur les lots 6 666 271 et 6 666 270

7.6 Demande de subvention de réfection de façade – 63 - 65 rue du Pont

8. Loisirs et culture

8.1 Tarification aux non-résidents pour les activités à l'aréna de la Ville de Bedford

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'Hôtel de Ville, au 26, rue de la Rivière le mardi 1^e septembre à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 8.2 Autorisation de signature d'une entente entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable et la Ville de Bedford – Dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais »
- 8.3 Autorisation de contribution financière - Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead
- 8.4 Contribution financière aux camps de jour de la Ville de Bedford
- 8.5 Autorisation de contribution financière – Profits du Tournoi de golf de la Ville de Bedford

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Collecte des conteneurs 2027 - Application de l'année d'option
- 9.2 Autorisation de paiement – Valorisation du projet Héritage
- 9.3 Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)

10. Service incendie et sécurité publique

11. Ressources humaines

- 11.1 Embauche pour le remplacement au poste de conseillère aux communications

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Résolution de la municipalité d'Henryville pour l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford
- 12.2 Résolution de la municipalité de Pike River pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'aréna de Bedford
- 12.3 Résolution entente intermunicipale de la municipalité de Saint-Armand relative au financement du projet de remplacement de la prise d'eau brute dans le Lac Champlain
- 12.4 Résolution de la municipalité de Saint-Armand pour une autorisation de paiement à la Ville de Bedford pour l'approvisionnement en eau potable
- 12.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Zone-Éco (la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), tenue le 14 juillet 2026
- 12.6 Invitation au panel sur la santé du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford
- 12.7 Lettre de remerciement de Shayna Royea pour le prix Royal LePage Action Trust Awards

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 1er septembre 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-09-254

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-09-255

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet :

12.7 Lettre de remerciement de Shanya Royea pour le prix Royal Lepage Action Trust Awards
- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Autorisation et signature d'une entente de contribution financière entre la Ville de Bedford et Hydro-Québec

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 28 août sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

26-09-256

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026.

ADOPTÉE

N.M.

Tour de table des membres du conseil

N.M.

Rapport du maire sur la situation financière

26-09-257

Demande d'appui à l'analyse par le Gouvernement du Québec de propositions de création d'aires protégées en territoire public dans la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public - Projet de la Baie Missisquoi (PR-2308401)

Considérant que le Gouvernement du Québec a lancé un appel de projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons pour l'atteinte de la cible de conservation de 30 % d'ici 2030;

Considérant que la soumission de projets s'est terminée le 15 octobre 2024 et que les MRC ont eu jusqu'au 10 janvier 2025 (initialement prévu le 29 novembre 2024) pour faire parvenir au ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) la résolution d'appui à l'analyse des projets déposés pour que ceux-ci soient jugés recevables;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi a été interpellée pour appuyer deux projets sur son territoire, dont le projet de la Baie-Missisquoi (PR-2308401);

Considérant que le conseil de la MRC de Brome-Missisquoi n'a pas appuyé l'analyse du projet de la Baie Missisquoi en janvier 2025 (résolution 557-1224);

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu a appuyé l'analyse du projet de création d'une aire protégée dans la baie Missisquoi, permettant au Gouvernement du Québec de poursuivre son évaluation;

Considérant que les travaux de la table de concertation locale coordonnée par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie ont mené à une recommandation visant à élargir le territoire à l'ensemble de la baie Missisquoi afin qu'il corresponde davantage à cette entité naturelle;

Considérant que la recommandation soumise par la table de concertation locale prévoit l'exclusion de l'emprise de la marina de Venise-en-Québec ainsi que de zones tampons à proximité des secteurs riverains urbanisés afin d'éviter d'en complexifier la gestion;

Considérant que les limites du territoire pourront être précisées ou ajustées au cours des étapes subséquentes du processus gouvernemental;

Considérant que le statut actuellement envisagé de réserve de biodiversité ne vise que le territoire public aquatique de la baie Missisquoi et n'entraînerait aucune incidence sur les activités agricoles du bassin versant ni sur les activités récréotouristiques actuellement pratiquées dans la baie;

Considérant que le projet serait analysé par le Gouvernement du Québec même en l'absence d'un appui à l'intégration de la portion de la baie située dans la MRC de Brome-Missisquoi, le projet initial couvrant déjà la portion située dans la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la baie Missisquoi est identifiée au Plan régional des milieux naturels (PRMN) de la MRC de Brome-Missisquoi comme un milieu hydrique d'intérêt pour la conservation et que ce plan prévoit notamment de doubler la superficie du territoire faisant l'objet de mesures de conservation d'ici 2033;

Considérant que la création éventuelle d'une aire protégée pourrait contribuer à la reconnaissance de la valeur écologique exceptionnelle de la baie Missisquoi et constituer un levier pour la réalisation de projets de conservation, de restauration et de mise en valeur;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi souhaite connaître le positionnement des municipalités directement concernées avant de déterminer sa position à l'égard du projet;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer l'analyse par le Gouvernement du Québec du projet de création d'une aire protégée dans la baie Missisquoi (PR-2308401), incluant la portion du territoire située dans la MRC de Brome-Missisquoi, sous réserve que soient exclues du territoire à analyser l'emprise du quai de Philipsburg, la prise d'eau potable de Bedford ainsi qu'une zone tampon autour de ces infrastructures stratégiques, étant entendu que les limites du territoire pourront être précisées ou ajustées au cours des étapes subséquentes du processus gouvernemental.

De préciser que le présent appui vise uniquement la poursuite de l'analyse gouvernementale du projet et ne constitue pas un appui définitif à la création éventuelle d'une aire protégée, laquelle demeurera assujettie aux consultations, analyses et décisions subséquentes des instances concernées.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

26-09-258

Adoption du Règlement numéro 625-26-10 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 625-26-10 a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 août 2026 par le biais de la résolution 26-08-233;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 625-26-10, tel qu'amendé, intitulé Règlement concernant la circulation et le stationnement (RM 330).

ADOPTÉE

26-09-259

Adoption du Règlement numéro 760-26-1 modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 760-26-1 a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 août 2026 par le biais de la résolution 26-08-234;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 760-26-1, tel qu'amendé, intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 760-24 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules afin de l'abroger.

ADOPTÉE

26-09-260

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois d'août 2026

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 1er septembre 2026, au montant de 375 712,35 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1er septembre 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-09-261

Emprunt au fonds de roulement pour le financement des infrastructures informatiques de la Ville de Bedford

Considérant que la Ville de Bedford a procédé au remplacement de son serveur informatique afin d'assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité de ses systèmes informatiques et de ses opérations municipales, tout en permettant de réduire à long terme les coûts d'exploitation liés à ce service;

Considérant que la dépense engagée pour le remplacement du serveur informatique s'élève à 15 284,12 \$ taxes incluses ;

Considérant que cette dépense constitue une dépense d'immobilisation pouvant être financée à même le fonds de roulement;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le financement de la dépense de 15 284,12 \$, taxes incluses, relative au remplacement du serveur informatique à même le fonds de roulement de la Ville.

Que cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans, conformément aux dispositions du règlement applicable.

Que la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-09-262

Demande de modification de la marge de crédit

Considérant que la Ville de Bedford détient auprès de la Banque CIBC une marge de crédit autorisée d'un montant maximal de 6 000 000 \$;

Considérant que la situation financière et les besoins de liquidités de la Ville permettent de réduire le montant de cette facilité de crédit;

Considérant que le conseil municipal souhaite que la marge de crédit autorisée soit modifiée de 6 000 000 \$ à 2 000 000 \$;

Considérant que cette réduction permettra d'ajuster le crédit de la Ville aux besoins réels tout en maintenant une capacité de liquidités suffisante pour ses opérations courantes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à la Banque CIBC de réduire la marge de crédit de la Ville de Bedford de 6 000 000 \$ à 2 000 000 \$, avec prise d'effet à compter de la date de la présente résolution.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bedford, tout document requis afin de donner effet à cette réduction de la marge de crédit.

Que les modalités applicables à la marge de crédit, incluant le taux d'intérêt et les autres conditions bancaires, demeurent inchangées, sous réserve des modifications convenues avec l'institution financière et autorisées conformément aux pouvoirs du conseil.

ADOPTÉE

26-09-263

Autorisation de paiement – Budget révisé 2026 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 3 août 2026, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2026, la contribution de la Ville passant de 31 249 \$ à 33 483 \$.

Proposé par le conseiller Richard Fournier
 Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 3 août 2026 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 33 483 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 2 234 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-264

Changement du responsable de l'application EMPLOYEUR D

Considérant que la Ville de Bedford doit désigner une personne responsable de l'application d'Employeur D;

Considérant que Mme Julie Sénécal était auparavant désignée comme personne responsable de l'application d'Employeur D;

Considérant que Madame Julie Sénécal n'est plus à l'emploi de la Ville de Bedford;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de cette désignation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
 Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
 Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil désigne Madame Catherine Lavallée, trésorière adjointe, à titre de personne responsable de l'application d'Employeur D, en remplacement de Madame Julie Sénécal.

Que Madame Catherine Lavallée soit autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Bedford auprès d'Employeur D et à compléter, signer et transmettre tout document requis relativement à cette désignation.

Que la présente résolution soit transmise à Employeur D afin de procéder à la mise à jour du dossier de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du registre des permis du mois d'août 2026

N.M

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 août 2026

26-09-265

PIIA – 167, Rivière – Bardeau de toiture

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement de la toiture par du bardeau d'asphalte de couleur brune ;

Considérant que la demande vise aussi la peinture de la galerie avant de couleur bleu foncé;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-09-266

DM – 105-107, Élisabeth – Stationnement

Considérant la demande soumise afin d'approuver la construction d'un stationnement dérogeant aux normes municipales suivantes :

- Un stationnement à l'avant;
- Ne pas verdir les 2,5m de chaque côté d'un stationnement d'un immeuble de 4 logements;
- Un stationnement dont les manœuvres de stationnement se feront dans la rue;
- Deux entrées charretières ayant une largeur de 7,5m sur la rue.

Considérant que le règlement de zonage 699-11, à l'article 85, exige une distance minimale de 2.5 mètres d'une ligne de propriété dans le cas d'un immeuble de type résidentiel R4 ;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, à l'article 85, exige que les manœuvres de stationnement soient faites hors de la voie publique ;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, à l'article 87, exige que les stationnements soient localisés en cours latérales ou arrières ;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, à l'article 89, exige qu'une entrée charretière ait une largeur maximale de 7 mètres ;

Considérant que la demande ne serait pas esthétiquement attrayante ;

Considérant que d'approuver la demande rendrait les manœuvres de stationnement moins sécuritaires ;

Considérant qu'une garderie se trouve en face du projet ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-09-267

PIIA – 2 triplex sur les lots 6 666 271 et 6 666 270

Considérant la demande afin d'autoriser la construction de deux immeubles de trois logements ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans de France Gagné, TP, architecte, de son dossier daté d'octobre 2024 et d'un rendu produit par intelligence artificielle ;

Considérant que la demande est basée sur l'implantation du bâtiment produite par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, de son dossier 2019-067 ;

Considérant que la demande devrait être acceptée, à la condition de respecter l'orientation des portes d'entrées apparaissant à l'image produite par intelligence artificielle, de même que les coloris illustrés sur cette image ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA aux conditions mentionnées.

ADOPTÉE

26-09-268

Demande de subvention de réfection de façade – 63 - 65 rue du Pont

Considérant la demande de subvention pour la réfection de la façade du bâtiment au 63 - 65 rue du Pont ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que les travaux de réfection de la façade sont conformes à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant le montant maximal de subvention accordé par le règlement 707-12 pour la réfection de façade de bâtiment ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 8 000 \$ à Brigitte Lavoie pour les travaux de réfection de la façade de l'immeuble situé au 63 - 65 rue du Pont à Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-09-269

Tarification aux non-résidents pour les activités à l'aréna de la Ville de Bedford

Considérant que la Ville de Bedford a une entente intermunicipale avec plusieurs villes et municipalités environnantes relativement à la fourniture de service et d'utilisation de l'aréna de Bedford;

Considérant les inscriptions en cours pour le hockey mineur et le patinage artistique;

Considérant que parmi les joueur(ses) de hockey et les patineur(ses) artistiques, il y a des jeunes qui ne résident pas sur le territoire de la Ville de Bedford ou des autres villes/municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale;

Considérant que la Ville de Bedford désire facturer des frais de non-résidents pour les utilisateurs des activités de l'aréna qui proviennent de l'extérieur de la Ville de Bedford et des villes/municipalités parties à ladite entente;

Considérant que cette tarification ne s'applique pas aux jeunes des municipalités s'étant retirées de ladite entente étant donné que ceux-ci ne peuvent pas s'inscrire aux différentes activités;

Considérant que ces revenus permettront de couvrir une partie des frais inhérents à l'aréna;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford facture, pour la saison 2026-2027, un montant de 750\$ pour chaque participant au hockey mineur ou au patinage artistique, qui ne réside pas sur le territoire de la Ville de Bedford ou d'une ville/municipalité partie à l'entente intermunicipale.

Que cette tarification ne s'applique pas aux municipalités s'étant retirées de ladite entente concernant l'aréna avec la Ville de Bedford considérant que ceux-ci ne peuvent pas s'inscrire aux différentes activités.

Que ce montant soit payable à la Ville de Bedford par l'Association de hockey mineur et le CPA au plus tard le 15 octobre 2026.

Que l'Association du Hockey Mineur de Bedford-Farnham et le Club de Patinage Artistique de Bedford (CPA) s'engage à acheminer à la Ville de Bedford la liste des inscriptions pour la saison 2026-2027 au plus tard le 30 septembre 2026.

ADOPTÉE

26-09-270

Autorisation de signature d'une entente entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable et la Ville de Bedford – Dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais »

Considérant que la Ville de Bedford souhaite déposer un dossier de candidature afin d'obtenir l'accréditation « Village-relais » auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford autorise monsieur Richard Joyal, directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Bedford pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-relais ».

ADOPTÉE

26-09-271

Autorisation de contribution financière - Journée spaghetti – Fondation Lévesque-Craighead

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead a pour mission de veiller au maintien et au développement des soins de santé offerts à la clientèle de Bedford et région;

Considérant que le vendredi 16 octobre prochain, aura lieu une journée spaghetti « pour emporter » au coût de 12,50 \$ le repas;

Considérant que cette collecte de fonds permettra à la Fondation de répondre aux besoins des services de santé pour la population de Bedford et région, soit l'achat d'un appareil de radiologie qui sera installé au CLSC de Bedford;

Considérant que la totalité des fonds recueillis sera investie dans les services de santé;

Considérant que notre participation a été sollicitée, soit pour l'achat d'un minimum de 10 billets au coût de 12,50 \$ chacun ou par un don monétaire directement à la Fondation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise une contribution financière par l'achat de 10 billets pour une journée spaghetti bénéfice qui sera tenue le vendredi 16 octobre 2026, au montant 12,50 \$ chacun, ce qui représente une somme totale de 125 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-272

Contribution financière au camp de jour de la Ville de Bedford

Considérant qu'il y a des sommes disponibles provenant des profits du tournoi de golf de la Ville de Bedford de l'an dernier;

Considérant que le conseil souhaite utiliser un montant afin d'aider à défrayer le coût des activités du camp de jour;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise l'appropriation d'une somme de 1 000\$ provenant de la réserve du tournoi de golf de 2025 pour le financement d'activités au camp de jour de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-09-273

Autorisation de contribution financière – Profits du Tournoi de golf de la Ville de Bedford

Considérant la tenue de la 31^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Bedford tenue le 4 juin 2025 au Club de golf de Farnham;

Considérant que ce tournoi avait pour but d'amasser des fonds pour le service des loisirs afin de distribuer les profits à des organismes à but non lucratifs œuvrant auprès des enfants dans la région;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal désire remettre la somme de 3 000 \$ aux trois (3) écoles de la Ville de Bedford :

- École MGR-Desranleau 1 000 \$

- École du Premier Envol 1 000 \$
- École Butler 1 000 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-274

Collecte des conteneurs 2027 - Application de l'année d'option

Considérant l'octroi d'un contrat à la compagnie 9166-2452 Québec Inc. (NOPAC Environnement) pour la collecte des conteneurs en 2026, et ce, en vertu de la résolution 25-10-316 et pour un montant de 35 182,35\$ (incluant les taxes) ;

Considérant que le contrat actuel de la collecte des conteneurs et du transport des ordures ménagères et du verre vient à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant que le contrat actuel peut-être prolongé d'une année si la Ville désire appliquer l'année d'option pour 2027 et qu'elle a jusqu'au 15 septembre 2026 pour en aviser le fournisseur, tel que mentionné dans les clauses administratives de l'Appel d'offres BED20250930;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil se prévaut de l'année d'option et octroie le contrat pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères et du verre à la compagnie 9166-2452 Québec Inc. (NOPAC Environnement) du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027, selon les conditions stipulées à l'appel d'offres BED20250930, et ce, pour un montant de 35 527,28\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-275

Autorisation de paiement – Valorisation du projet Héritage

Considérant que la Ville de Bedford a conclu une entente avec Graymont prévoyant notamment une contribution financière destinée à la valorisation et à la planification stratégique de projets immobiliers;

Considérant que, dans le cadre de cette entente, la Ville a engagé des dépenses liées à la réalisation et à la mise en valeur de projets immobiliers;

Considérant que des travaux supplémentaires d'aménagement du projet Héritage dont la desserte aérienne en électricité et de reconstruction de trottoirs ont été réalisés par Construction Jolivar;

Considérant que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont disponibles;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de 35 500 \$ à Construction Jolivar, dans le cadre des dépenses engagées pour la valorisation du projet immobilier visés par l'entente conclue avec Graymont.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-276

Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Bertrand Ostiguy Inc. » pour les travaux de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Dutch et Best (Phase 2) en 2026, et ce, en vertu de la résolution 26-05-160 et pour un montant de 2 598 435,00\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 juin 2026, et ce en vertu de la résolution 26-07-225 et pour un montant de 125 444,74\$ (incluant les taxes) ;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 15 juillet 2026, et ce en vertu de la résolution 26-08-248 et pour un montant de 354 288,82\$ (incluant les taxes) ;

Considérant la vérification du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 27 août 2026 et la recommandation de paiement faites par la firme « Avizo Expert Conseils Inc. » (surveillant de chantier) pour un montant de 904 185,79\$ (incluant les taxes).

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 au montant de 904 185,79\$ (incluant les taxes) à « Bertrand Ostiguy Inc. ».

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-09-277

Embauche pour le remplacement au poste de conseillère aux communications

Considérant qu'il y a présentement lieu de procéder à un remplacement au poste de conseillère aux communications en vue d'un congé de maternité;

Considérant que le poste a été affiché à l'externe et que plusieurs candidatures ont été soumises;

Considérant que le comité de sélection composé de la directrice générale adjointe et la conseillère aux communications ont retenu une candidature;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du contrat de travail;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil entérine la candidature de madame Catherine Guérin, pour le

remplacement au poste de conseillère aux communications et ce, selon le contrat de travail soumis ainsi que les conditions prévues à la Politique régissant les conditions de travail des employés cadres.

Que ce conseil autorise le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer le contrat de travail de madame Guérin pour et au nom de la Ville de Bedford.

Que l'entrée en fonction de madame Guérin se fera graduellement à compter du 9 septembre 2026.

ADOPTÉE

N.M	Résolution de la municipalité d'Henryville pour l'entente intermunicipale pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford
N.M	Résolution de la municipalité de Pike River pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'aréna de Bedford
N.M	Résolution de l'entente intermunicipale de la municipalité de Saint-Armand relative au financement du projet de remplacement de la prise d'eau brute dans le Lac Champlain
N.M	Résolution de la municipalité de Saint-Armand pour une autorisation de paiement à la Ville de Bedford pour l'approvisionnement en eau potable
N.M	Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Zone-Éco (la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi), tenue le 14 juillet 2026
N.M	Invitation au panel sur la santé du Comité Citoyens Santé Pôle Bedford
26-09-278	Autorisation et signature d'une entente de contribution financière entre la Ville de Bedford et Hydro-Québec

Considérant que la Ville de Bedford a effectué une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

Considérant que cette même demande de subvention a été retenue par Hydro-Québec pour l'achat et l'installation des bornes de recharge au 24 rue de la Rivière ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford autorise monsieur Richard Joyal, directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Bedford et Hydro-Québec pour la contribution financière d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique 2025-P1.

ADOPTÉE

N.M

Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Trois (3) citoyens dans la salle se prévalent de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Développement sur la création d'un comité pour le parc Héritage;
- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du PPU du 26 août 2026;
- Précisions sur le tarif imposé pour les jeunes non-résidents de la Ville de Bedford concernant l'aréna;
- Niveau des bornes subventionnées par Hydro-Québec dans l'entente;
- Demande de mettre les coordonnées des membres du conseil sur le site internet.

26-09-279

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière